



## SERVICE DE DÉBIT PRÉAUTORISÉ (DPA) – ÉPARGNE-RETRAITE

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada (l'Équitable) et mon ou notre établissement financier ont reçu des directives et sont autorisés à effectuer mensuellement des débits de mon ou notre compte bancaire indiqué ci-dessous, sous réserve des conditions ci-dessous, aux fins de la collecte des cotisations de placement comme suit :

### 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Numéro de tout contrat :

Nom de la ou du titulaire de contrat

Nom de la ou du cotitulaire (le cas échéant)

Adresse courriel de la ou du titulaire

Nom des payeurs\*

\* Si la payeuse ou le payeur est une personne différente de toute personne titulaire du contrat, vous devez remplir le formulaire [Renseignements sur le tiers \(n° 31FR\)](#) ou, dans le cas d'un CELI, le formulaire [Compte d'épargne libre d'impôt – Certification de cotisation d'un tiers \(n° 1582FR\)](#).

### 2. RENSEIGNEMENTS BANCAIRES

Modifier ou établir une nouvelle entente de service de DPA en utilisant :

- le numéro du compte indiqué sur le chèque ANNULÉ ci-joint ou dans la lettre d'instructions de la banque (le nom de la payeuse ou du payeur doit figurer sur le chèque)
- le numéro de compte indiqué sur le chèque initial joint à la demande de souscription

Utiliser l'entente de service de DPA actuel pour le contrat de l'Équitable<sup>MD</sup> n° : \_\_\_\_\_ (chèque annulé non requis)

**Note :**

- Les paiements par compte de marge de crédit ou par carte de crédit ne sont pas des modes de paiement acceptés.
- Pour les comptes d'épargne libre d'impôt, et les comptes d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété, au moins un des payeurs doit être titulaire du contrat.

### 3. RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉBITS

Somme de : \_\_\_\_\_ \$  
(ce montant est réputé être « fixe »)

Date de débit désirée : \_\_\_\_\_  
(du 1<sup>er</sup> au 28<sup>e</sup> jour)

Fréquence des paiements :

- retrait unique
- mensuelle (du 1<sup>er</sup> au 28<sup>e</sup> jour)  
pour les contrats de fonds indispensables Sélectionnez seulement
- bimensuel (le 1<sup>er</sup> et 15<sup>e</sup> jour)
- aux deux semaines Choisir le jour :  lundi  mardi  mercredi  jeudi  vendredi

**Note :**

Un dépôt minimal de 50 \$ par fonds est requis pour le DPA. Il pourrait y avoir un décalage entre la date que vous avez choisie et la date du transfert de votre compte bancaire.

Advenant tout défaut de paiement pour insuffisance de fonds, une nouvelle tentative de prélèvement pourrait être effectuée dans les deux à dix jours ouvrables suivant la date de la première tentative de prélèvement. La payeuse ou le payeur est responsable des frais imposés par son établissement financier pour les chèques sans provision.



## SERVICE DE DÉBIT PRÉAUTORISÉ (DPA) – ÉPARGNE-RETRAITE

### 4. AFFECTATION DES PLACEMENTS

Vous devez remplir cette section si vous souhaitez spécifier les placements auxquels vous voulez affecter les dépôts du service de DPA. Si vous n'inscrivez rien dans cette section, vos dépôts subséquents seront affectés selon les directives relatives aux placements existantes dans votre dossier.

Nom du placement (y compris le code de fonds le cas échéant)	Affectation (%)	Nom du placement (y compris le code de fonds le cas échéant)	Affectation (%)

### 5. RENSEIGNEMENTS SUR LE SERVICE DE DÉBIT PRÉAUTORISÉ

#### Renonciation

La payeuse ou le payeur renonce à tout préavis relatif au prélèvement initial et à toute modification relative à la date du débit préautorisé en vertu de la règle H1 de Paiements Canada à l'adresse Web [paiements.ca](http://paiements.ca).

#### Type de service

Aux fins de la présente entente, tous les débits préautorisés effectués à partir du compte du payeur seront traités comme des retraits personnels des cotisations de placement.

#### Cotisations d'un tiers

Dans certains cas, la payeuse ou le payeur pourrait être un tiers (une personne autre que la personne titulaire du contrat).

Le titulaire et le payeur reconnaissent ce qui suit :

- La ou le titulaire de contrat pourrait voir les renseignements bancaires du payeur.
- Il existe un certain niveau de risque du fait d'avoir les renseignements bancaires d'un tiers au dossier.
- Si l'argent devait être déposé incorrectement dans le compte bancaire du payeur, le payeur devra immédiatement aviser l'Équitable et retourner les fonds.

#### Annulation

La payeuse ou le payeur a le droit de révoquer la présente autorisation du service de débit préautorisé en tout temps. L'autorisation du service de débit préautorisé demeurera en vigueur jusqu'à ce que la ou le titulaire, ou encore la payeuse ou le payeur, informe l'Équitable de son annulation.

#### Note :

Pour que l'annulation prenne effet avant le prochain débit, l'Équitable doit recevoir tout préavis d'annulation fait par téléphone, par lettre, par courriel ou par télécopieur, à son siège social, au moins 10 jours ouvrables avant le prochain débit. La payeuse ou le payeur peut communiquer avec son établissement financier concernant ses droits d'annulation de paiement. Un spécimen du formulaire d'annulation peut être obtenu à l'adresse [www.paiements.ca](http://www.paiements.ca) et devra être dûment rempli et envoyé à son établissement financier.

#### Coordonnées

Équitable  
1, chemin Westmount Nord,  
C. P. 1603, succursale Waterloo  
Waterloo (Ontario) N2J 4C7

Courriel : [epargneretraite@equitable.ca](mailto:epargneretraite@equitable.ca)  
Tél. : 1 800 668-4095  
Télec. : 519 883-7404

#### Recours et remboursement

J'ai ou nous avons certains droits de recours si un débit n'est pas conforme avec la présente entente. Par exemple, j'ai ou nous avons le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou n'est pas conforme aux dispositions de la présente entente de service de débit préautorisé. Pour obtenir de plus amples renseignements sur mes ou nos droits de recours, je peux ou nous pouvons communiquer avec mon ou notre établissement financier ou visiter le site Web [paiements.ca](http://paiements.ca).



## SERVICE DE DÉBIT PRÉAUTORISÉ (DPA) – ÉPARGNE-RETRAITE

### 6. DATE ET SIGNATURE

**Note** : si les débits sont faits d'un compte conjoint, les deux titulaires du compte doivent fournir leur signature si votre établissement financier exige les deux signatures. Toutes les signatures requises pour les débits effectués à partir de mon compte bancaire ou de notre compte bancaire sont incluses sur le présent formulaire de DPA et toutes les conditions indiquées ci-dessus sont comprises et acceptées.

Date (jj/mm/aaaa)

Signature des payeurs

Signature des titulaires du contrat

(seulement s'il s'agit de personnes autres que les payeurs)

**Note** : si le payeur est une société, veuillez fournir son nom légal ainsi que la signature, le nom et le titre de la signataire ou du signataire autorisé et le sceau de la société (s'il existe).

Nom légal de la société

Signatures

Noms en lettres moulées

Titres

**Remarque** : l'Équitable ne peut garantir le caractère privé et la confidentialité de tout renseignement transmis par Internet, puisque les communications par courrier électronique sont susceptibles d'être interceptées. En conséquence, l'Équitable ne sera pas tenue responsable de toute perte ou tout dommage que vous pourriez subir si vos renseignements sont interceptés et utilisés à mauvais escient. Si vous préférez nous soumettre vos renseignements par tout autre moyen, veuillez communiquer avec nous au 1 800 668-4095.